

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2010

L'an deux mille dix et le vingt trois avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 19 avril 2010, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard DAIGNY, Maire.

Présents : Mmes & Mrs Jacques-Marie GORET, André LESCUREUX, Jean-Michel DAMAY, Françoise GAUTHIER, Bernadette PATTE, Benoit THIBAUT, Eric GALLY, Estelle CLEUET, Philippe BARBIER, Frédéric TOUTLEMONDE. et Danielle LEMAY.

Absents excusés : Mmes & M. Olivier CATEL-DOBEL, Sandrine DESSEAUX, Corinne BOUCHARD.

Madame Estelle CLEUET a été élue secrétaire.

1/ LOTISSEMENT 2009 – Affectation du résultat :

Le Maire rappelle le résultat 2009 - excédent de 37.788,03€ en fonctionnement et déficit de 55.694,64€ en investissement – *Il propose donc aux Conseillers d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement en investissement. Adopté à l'unanimité*

2/ LOTISSEMENT 2010 - Budget primitif :

Le Maire présente le projet de budget qui s'équilibre en fonctionnement à 98.366€ et en investissement à 99.937€ compte tenu de la variation, de la gestion des stocks, d'un total de dépenses prévisionnelles de 36.217€ et de recettes attendues de 49.290 €. *Adopté à l'unanimité.* Par ailleurs, c'est au Conseil de fixer les pénalités qui peuvent être réclamées à M. Leclercq et Melle Pruvost suite à la caducité du compromis de vente du lot n° 5 du lotissement ; malgré de nombreuses relances, les intéressés n'ont jamais répondu et n'ont pas justifié leur position. Le compromis prévoit une somme équivalente à 10% maximum du prix de la vente. *Le Conseil, après en avoir délibéré, fixe à 10% du prix de la vente les pénalités devant être réclamées aux intéressés (10 pour et 2 voix favorables à 5%). Elles seront encaissées par l'intermédiaire du Percepteur de Moreuil.*

3/ BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2010 :

La Maire présente le projet de budget 2010 examiné en commission le 15 avril dernier.

- *Investissement* : proposition équilibrée à 251.064€ pour financer les dépenses suivantes – travaux de voirie (rue des vergeaux + chemins travaux Afr + viabilisation & élargissement chemin du Tour de ville + remise à neuf partielle de l'éclairage public rue des Fauvettes et av. des Acacias) pour 167.552€, remboursement de la part capital des emprunts pour 22.495€, restes à réaliser 2009 (école numérique rurale + travaux bâtiments) pour 16.676€ et report du déficit 2009 pour 44.341€.

- *Fonctionnement* : proposition équilibrée à 425.589€ en tenant compte d'un produit d'impôts de 101.744€ (= produit assuré = nouvelles bases 2010 x taux 2009) en progression de 3,22% par rapport au produit encaissé en 2009, d'une compensation relais de 16.261€ (couvrant la perte de TP suite à la réforme) et du report de l'excédent 2009 de 130.413€ ainsi que 177.171€ de recettes courantes – cette présentation ne permet de libérer que 817€ de recettes supplémentaires.

L'incidence sur les taux d'imposition est présentée ensuite aux Conseillers qui délibèrent sur le budget comme suit :

→ **Investissement 2010** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le programme d'investissements 2010 et charge le Maire de solliciter le Département dans le cadre du Pacte pour obtenir les subventions Ideal et Cidit sur les travaux de voirie programmés cette année.

→ **Fonctionnement 2010** :

** *crédits bibliothèque - livres* : la somme allouée est fixée à 200 € ;

** *fournitures scolaires* : maintien des crédits à 40€/enfant – 66 enfants prévus ;

** *Fêtes et cérémonies* : 300€ à O.Garnier (manège enfantin) + 500€ à T.Miressse (auto-skooters) + 100€ de tours gratuits à répartir

** *Subventions* : Le Conseil fixe les subventions 2010 accordées aux associations :

== renouvellement des adhésions CAUE (30€) club Magel (38€) Ass.maires 80 (139€)

CAPEM (29€) + subventions associations ext. provision de 300 € (30€/participant si l'activité n'existe pas au Plessier dont 100€ seront versés à EREEM de Berck pour l'organisation du Grand Prix national des Jeunes handisport en mai 2010 compte tenu de la participation d'un jeune de Plessier) Ass.Nat Croix Guerre (30€) Prévention routière (20€) + UDAC 100€ pour le Mémorial AFN.

== Associations communales : Football (néant, association en sommeil) Tennis de table (300€) Gymnastique (1.000€) Comité des fêtes(1.000€+spectacle Noël) Usep écoles (150€+ 400€ forfait sur transport sortie scolaire) Club des Aînés (500€) Anciens combattants (200€) Batterie fanfare (500€) Sté chase (200€).

** *Impôts* : Considérant la situation financière de la commune, le programme de travaux de voirie à réaliser et leur coût (rue des Vergeaux = 80.870€ pour mémoire), le Maire présente les simulations effectuées pour une progression des impôts de 1% (+ 1.017€ de recettes supplémentaires) de 3% (+ 3.052€) et 5% (5.087€) ainsi que les conséquences sur les taux d'imposition en cas de variation proportionnelle de ces derniers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de majorer (11 favorables – 1 contre) de 3% (11 pour 3% – 1 pour 5%) la masse des impôts 2010 par rapport au produit assuré et il en fixe le montant à 104.924 €. la section de fonctionnement est ainsi arrêtée à 428.769 €.

4/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2010 : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de fixer, par variation différenciée, les taux d'imposition 2010 comme suit :

Taxe d'habitation	9,38 %	progression de 4% par rapport au taux 2009		
Taxe foncier bâti	14,38 %	progression de 4%	«	«
Taxe foncier non bâti	38,49 %	progression de 1%	«	«
Taxe professionnelle	8,84 %	(taux relais 2010)		

5/ QUESTIONS DIVERSES :

-> ***Eolien*** : Une nouvelle convention a été adressée en mairie suite aux observations formulées en réunion de conseil du 18 mars et à l'entrevue avec M. Tokarski de la Sté Valorem le 6 avril dernier. Il en ressort :

** la convention présentée permet le versement de fonds aux communes sous forme d'indemnisation pour l'entretien des chemins utilisés pour accéder aux installations ; l'indemnisation se devant d'être équitable est fixée par éolienne et non par servitude causée (30.000€ par éolienne)

** Le Maire regrette l'absence d'unité de position des communes concernées (Mézières, Hangest et Plessier) les intérêts de chacune étant différents ; ce sont essentiellement les chemins de Plessier qui seront utilisés pour accéder aux sites ; Mézières serait d'ores et déjà prêt pour signer.

Dans ces conditions, s'estimant lésé sur le plan financier par rapport aux autres communes, le Maire propose de ne pas signer ladite convention, de demander une compensation supplémentaire ainsi que le retrait du chemin de Villers du tableau des chemins ruraux concernés (il permettrait d'accéder aux éoliennes situées sur Mézières). Adopté par 9 voix pour et 3 voix contre.

-> **Pétition SDIS** : Le Maire informe les Conseillers de son intention de signer la pétition présentée par M. Dubois, Sénateur, demandant au Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours une réunion de tous les Maires de la Somme sur les contributions 2010 des communes au SDIS – en effet, ces contributions progressent conséquemment pour bon nombre de communes (+ 21,35% pour Plessier) et certaines en arrivent à devoir augmenter leurs impôts pour régler cette dépense obligatoire ou à reporter leurs projets d'investissements 2010.

-> **Divers** : M. Thibaut fait part d'une réclamation quant à l'état du chemin au croisement des chemins de la Tâche du Meunier, des vacances et de la rue du Bois ; le Maire se rendra sur place et se rapprochera de M.Mme Sauval, exploitante qui possède le dépôt d'ensilage à proximité, afin de trouver une solution satisfaisante pour chacun à long terme.

Le présent extrait a été affiché à la porte de la mairie, en exécution de l'article 56 de la Loi du 5 avril 1884.

En Mairie, le. 27 avril 2010

Le Maire,